

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 AVRIL 2022, 14H

Notes des élu.es PULS (*Pour une Université Libre et Solidaire*)

Nombre total de votants : 29 dont 9 procurations

Informations générales

Christine Neau-Leduc (Présidente) évoque une récente visite du chantier de la Chapelle. Le commencement des travaux aura lieu en septembre prochain. Cela signifie, sauf retard et difficultés imprévues, une ouverture pour la rentrée 2025.

La nomination des personnalités qualifiées au conseil d'administration de Condorcet est attendue au plus tard pour le début mai.

Motion présentée par la liste PULS

Christine Neau-Leduc propose de commencer par la discussion de la motion présentée par PULS et donne la parole à **Paul Rateau** (élus PULS) pour la présenter. Celui-ci précise qu'elle vient compléter celle votée sur la situation en Ukraine lors du CA du 10 mars dernier. En voici le texte :

Le conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne réitère le soutien qu'il a adressé le 10 mars 2022 au peuple ukrainien victime de l'agression militaire russe, et en particulier aux collègues, chercheurs, enseignants, étudiants des universités de ce pays.

Émus et préoccupés par la situation particulière des étudiants étrangers qui menaient leurs études en Ukraine, également victimes de cette guerre injuste, les membres du conseil d'administration demandent au gouvernement français de leur faire bénéficier de la « protection temporaire » sans restriction ni condition.

En cette situation exceptionnelle, qui exige une solidarité à la fois sans faille et sans discrimination, ils lui demandent de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'accueil de ces étudiants non-ukrainiens et de permettre à ceux qui le souhaitent la poursuite de leur cursus universitaire en France.

Christine Neau-Leduc juge la motion équilibrée et qu'elle place le gouvernement devant ses responsabilités.

La motion est votée à l'unanimité

François Foronda (majorité présidentielle) : a-t-on le chiffre du nombre de demandes d'Ukrainiens souhaitant s'inscrire à Paris 1 ?

Christine Neau-Leduc répond qu'à ce jour il y en a à peine une dizaine. Elle rappelle par ailleurs plus généralement les initiatives menées par Paris 1 face à cette situation de guerre en Ukraine. Elles sont notamment répertoriées sur le site de l'université.

Fonctionnement de l'établissement

1. Procès-verbal du conseil d'administration du 10 mars

Approuvé moyennant quelques corrections demandées par les élus PULS.

2. Bilan financier 2021 de la contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC)

Raphaëlle Laignoux (Vice-présidente CFVU en charge de la vie étudiante) présente le bilan financier annuel de la CVEC. Elle rappelle les thématiques prioritaires de dépense de la CVEC à Paris 1 : accompagnement social et aide à projet, médecine préventive, handicap, art et culture... Le budget représente à peu près 2 millions et demi d'euros répartis en % selon les thématiques.

Bilan approuvé à l'unanimité

3. Propositions de la commission FSDIE aides sociales et à la mobilité et de la commission FSDIE Financement de projets étudiants

Raphaëlle Laignoux présente les deux relevés de propositions d'attributions d'aides à projet :

le premier concerne les aides sociales : 79 demandes ont été formulées : 59 aides sociales ont été attribuées, 20 demandes d'aide ont été refusées (situations sociales non prioritaires). Le montant des sommes engagées sur le FSDIE - Aides sociales s'élève à : 45 470 €

Le second concerne les aides à projet pour un montant de 28 175,00 €

Propositions adoptées à l'unanimité

4. Comité d'éthique

Election d'un membre du comité d'éthique suite à la démission de M. François Weil. Le curriculum vitae de Françoise Waquet (Directrice de recherche émérite au CNRS) est présenté par **Jean-Marie Le Gall**. Elle est élue.

Paul Rateau demande, à cette occasion, que des précisions soient données au sujet de la mise en place du comité d'éthique, constitué l'année dernière.

Christine Neau-Leduc répond que sa mise en place a pris du temps, mais qu'il est maintenant tout à fait installé. Sur le site de l'université sont mentionnés les noms des membres, des référents (déontologie, intégrité scientifique, laïcité, égalité, défense et sécurité), leur rôle et les missions du comité présidé par Mme Danielle Tartakowski.

5. Information sur la création de la commission immobilier :

Ludovic Ayrault (Vice-président chargé des Finances et des Affaires juridiques) présente le projet de création de cette commission, évoquée déjà plusieurs fois lors de CA précédents. L'objectif est de permettre d'avoir un regard technique, avec les services concernés, et non politique sur un champ déterminé (en l'occurrence l'immobilier). Il s'agit de prendre à la fois en

considération la dimension budgétaire et technique pour proposer des projets prioritaires, selon le degré d'urgence (fuites d'eau, réparations, projets de réaménagement, etc.). L'idée est que les membres du CA aient la possibilité d'être éclairés pour décider en connaissance de cause. Mais il n'est pas question de retirer au CA ses prérogatives décisionnelles. Le but est à la fois de faire remonter des informations précises au CA et de favoriser la participation de membres de la communauté universitaire non élus. Le dispositif est d'abord expérimental.

Nicolas Canry (Vice-président chargé du Patrimoine mobilier et immobilier) indique que la commission devrait être composée de la présidente, du VP en charge de l'immobilier, d'un représentant de chaque composante ainsi que de trois EC ou chercheurs, trois Biatss, trois étudiants. Ils seront nommés pour 2 ans. Le choix a été de privilégier une représentation par composante plutôt que par site. L'idée est de laisser aux composantes la liberté de choisir la personne qui la représentera au sein la commission (quel que soit son statut : biatss, EC, étudiant). Ce qui compte c'est de trouver quelqu'un qui soit disposé à s'investir. S'ajouteront des invités permanents : les directions des services concernés DPI, DPSIE, le Directeur général des services. Pourront bien sûr intervenir ponctuellement d'autres personnalités selon les sujets traités.

Alain Jardel (élu Biatss CGT) regrette vivement que les membres du CA ne disposent d'aucun document sur la composition de la commission présentée ici.

Christine Neau-Leduc : les choses ne sont pas complètement arrêtées. Il s'agit ici simplement d'informer les membres du CA.

Alain Jardel demande des précisions sur le choix de ses membres et sur son fonctionnement. Il déplore l'absence d'élus dans la commission.

Ludovic Ayrault assume entièrement le fait que les élus ne soient pas présents dans cette commission, en tout cas ès-qualités. Ce qui n'empêche pas qu'ils puissent y siéger en tant que représentants d'une composante par exemple.

Christine Neau-Leduc rappelle que la commission a une mission technique, d'expertise et ne sera pas décisionnelle. Elle doit permettre de faire participer plus de personnes de la communauté et les usagers à la réflexion. Les conseils centraux gardent toute leur place.

Paul Rateau : la position de PULS est connue. Nous sommes très réservés quant à la création de telles commissions. Outre qu'elles ajoutent une couche supplémentaire au millefeuille existant des commissions, elles posent le problème de la représentativité de ses membres et un problème de démocratie. Paul Rateau soulève trois points : le premier concerne le but et les contours des missions desdites commissions, le deuxième son mode de fonctionnement, le troisième la désignation de ses membres. Il note enfin une oscillation dans le discours tenu par l'équipe présidentielle sur ce sujet, entre un rôle de simple information et une fonction de tri, de hiérarchisation et de « priorisation » des projets (en l'occurrence en matière immobilière).

Ludovic Ayrault ne voit pas de contradiction entre informer et budgétiser, trier, prioriser etc. La hiérarchisation sera justifiée par écrit par la commission, de sorte qu'il n'y ait pas de filtre parmi les propositions de la DPI. Le CA disposera ainsi d'une information et d'un avis éclairés.

Nicolas Canry : le but est à la fois d'informer et de prioriser. D'habitude, quand on vote au CA sur le budget, on ne rentre pas dans le détail. Là, on aura une information et une expertise précises. Par ailleurs, la commission a un domaine circonscrit et n'empiètera pas sur des instances existantes.

Jean-Marie Le Gall (Vice-président chargé des Affaires institutionnelles) déclare qu'il est entièrement d'accord avec la mise en place de cette commission, mais reconnait que la question de la composition de la commission doit être précisée.

Christine Neau-Leduc : Rester sur le modèle actuel est insatisfaisant. Cela signifie que la DPI hiérarchise les projets, soumet une ligne budgétaire au CA et que le CA vote.

Paul Rateau : On parle de participation, d'implication des collègues et qu'en est-il de nous, élus ? Nous avons cette légitimité d'élus. Nous ne demandons qu'à être d'avantage sollicités, associés en amont aux différents projets. PULS avait proposé la mise en place de groupes de travail transversaux, mêlant différents élus issus des trois conseils centraux, sur des thèmes bien précis (l'immobilier en est un exemple parmi d'autres). Mais l'équipe présidentielle n'en veut pas et préfère multiplier les instances en contournant les élus. Evidemment vous commencez par la commission immobilier, car elle est sans doute la plus technique, celle où il y a le moins d'enjeu politique...

Christine Neau-Leduc conteste fermement cette lecture. Elle rappelle que le CA ne verra pas ses prérogatives diminuer et que la création de cette commission apportera un bénéfice réel.

Paul Rateau fait observer que ce n'est pas la même chose, pour le CA, de demander à une commission *ad hoc* de lui faire des propositions en matière d'immobilier par exemple, que de recevoir d'une commission pérenne des projets déjà hiérarchisés et « priorités » sur lesquels il doit ensuite voter.

Ludovic Ayrault : rien n'empêche le CA de missionner la commission sur tel ou tel sujet, en lui demandant de lui faire des propositions.

Alain Jardel ajoute qu'il ne voit pas ce que la création d'une telle commission apporte véritablement par rapport au travail que fait déjà la DPI.

Ariane Dupont-Kieffer (Vice-présidente déléguée chargée de la Responsabilité sociétale) observe que des groupes de travail transversaux thématiques (par exemple sur le développement durable) seront mis en place, mais que cela n'a rien à voir avec les commissions en question.

Questions pédagogiques

Pierre Médan (Vice-président chargé du Développement des ressources propres) rappelle que l'apprentissage se développe à Paris 1, parce que les étudiants sont très demandeurs. Il souligne deux principaux intérêts pour les étudiants : 1. l'immersion en entreprise facilite l'insertion dans le monde du travail. 2. Les étudiants en apprentissage sont rémunérés. Avec **Jérôme Glachant** (Vice-président CFVU), il présente les projets de transformation ou de création de master (1 ou 2), licence 3 professionnelle ou DU, déjà soumis à l'approbation de la CFVU :

- Transformation du Master 1 Droit du numérique de l'Ecole de droit de la Sorbonne en formation en apprentissage
- Transformation du Master 2 Droit des données, des administrations numériques et des gouvernements ouverts de l'Ecole de droit de la Sorbonne en formation en apprentissage
- Transformation du Master 2 Droit des affaires – concurrence, distribution, consommation – de l'Ecole de droit de la Sorbonne en formation en apprentissage
- Transformation du Master 2 Etudes de marché et décisions marketing de l'Ecole de management de la Sorbonne en formation en apprentissage
- Transformation du Master 2 Métiers du Conseil et de la Recherche en Marketing de l'Ecole de management de la Sorbonne en formation en apprentissage
- Transformation de la licence 3 professionnelle Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement de l'UFR 08 en formation en apprentissage.
- Création du Master 1 et du Master 2 *Innovation management communication et data science* de l'Ecole de management de la Sorbonne en formation en apprentissage
- Création du Diplôme universitaire Méthodes et pratiques pour développer l'accessibilité du patrimoine culturel (Chaire Delphine Levy) de l'Ecole d'histoire de l'art et archéologie de la Sorbonne
- Création du Master 2 de Droit public, du Master 2 de Droit privé et du Master 2 de Droit international de l'Institut d'étude à distance de l'Ecole de droit de la Sorbonne.

Paul Rateau relaie une demande déjà formulée en CFVU. Il ne s'agit pas de remettre en cause la pertinence de ces transformations et créations, mais de demander que soit réalisé un bilan général chiffré en moyens et en nombres d'heures mobilisés pour assurer ces nouvelles formations. Celles-ci sont en effet introduites à budget et à poste constants, ce qui impose un redéploiement interne du volume des heures qui peut se faire au détriment des formations initiales. Se pose également le problème éventuel de salles à trouver, dans un contexte déjà particulièrement difficile.

Pierre Médan rappelle qu'il y a un partage des tâches au sein de ces formations en apprentissage entre titulaires et professionnels. Il souscrit cependant à la demande d'un état des lieux chiffré. Une telle synthèse sera effectivement utile. Par ailleurs, il note que les créations sont minoritaires et que l'on observe aujourd'hui plutôt une transformation des formations en apprentissage ; ce qui limite le problème des salles. Quant à la répartition des heures, il faudra effectivement mener une étude plus précise.

Paul Rateau : il faut sans doute tenir compte aussi du fait que l'on risque d'aller, à l'avenir, vers davantage de créations et de transformations, même si cela se fait à des rythmes différents et de façon très différente selon les disciplines.

Pierre Médan : concernant le rythme des créations, il peut être variable mais il y aura une limite compte tenu des moyens et des locaux.

Jérôme Glachant : la transformation n'augmente pas automatiquement les heures ni la demande de salles. Entre en ligne de compte aussi un prélèvement 20% des recettes pour couvrir nos charges immobilières. Il faudra une réflexion sur le sujet et sur la location ponctuelle de locaux extérieurs, mais à des coûts qu'il faudra étudier.

Questions diverses

Paul Rateau se fait l'écho d'une question de **Nina Bonhomme** (élue étudiante Solidaires FSE et indépendants.e.s) qui a dû quitter le CA avant la fin :

Les étudiants inscrits à l'IED s'inquiètent du calendrier, en l'absence de date fixée des épreuves de rattrapage (juin ou septembre ?)

Christine Neau-Leduc : l'information sera donnée d'ici la fin de semaine ou en début de semaine prochaine. La session de rattrapage se fera après la session d'examen des formations en présentiel mais ce sera difficile de l'organiser avant septembre.

Paul Rateau souhaite attirer l'attention des membres du CA sur la situation salariale des PRCE et PRAG qui travaillent à Paris 1 et qui sont exclus du RIPEC. Une pétition sur le sujet a été adressée à la présidence et il semble qu'elle soit restée sans réponse. Paul Rateau rappelle que les collègues du second degré qui enseignent à l'université interviennent dans les formations au même titre que les autres et que leur travail, indispensable, doit être reconnu à sa juste valeur.

Christine Neau-Leduc : la situation de ces personnels est difficile car ils relèvent de deux ministères à la fois (ministère de l'Enseignement supérieur et ministère de l'Education nationale). Effectivement ils ne sont pas soumis au même régime que les EC. Nous avons fait remonter leurs revendications auprès du ministère (ESR).

Soraya Messai-Bahri (vice-présidente chargée des Ressources humaines) indique que l'équipe présidentielle les a rencontrés, a écouté leurs inquiétudes et revendications, mais que toutes leurs demandes ne peuvent être satisfaites. Elle rappelle qu'ils sont éligibles à la prime exceptionnelle, qu'ils ont la PES, dont le montant est fixé par arrêté ministériel. Elle concède que la PES est davantage revalorisée pour les EC. Mais elle précise que les enseignants du second degré peuvent bénéficier exactement du même référentiel équivalence horaire que les EC. De plus les congés pour projets pédagogiques ont doublé, conformément à leur demande.

Paul Rateau : soit ils n'ont pas reçu toutes ces informations, soit cela ne suffit pas à leurs yeux, mais il serait nécessaire de faire le point avec eux.

Jean-Marie Le Gall indique qu'il est prêt à les rencontrer à nouveau s'ils en font la demande.

Alain Jardel évoque le service de la formation continue de Paris 1 et souhaiterait que les collègues qui y travaillent ainsi que le CA aient accès au rapport d'activité.

Christine Neau-Leduc prend en compte cette demande.

Alain Jardel revient sur l'agenda social et demande quelles sont les prochaines réunions prévues.

Soraya Messai-Bahri : le prochain groupe de travail de l'agenda social portera sur la formation des personnels et la prochaine réunion aura lieu le 19 avril. Une autre est prévue en mai.

Alain Jardel souhaite que la présidence reçoive les syndicats à l'occasion de la tenue des élections professionnelles cette année.

Une discussion a lieu à ce sujet et sur les modalités de vote (présence ou à distance)

Florence Deprest (Vice-présidente chargée du Campus Condorcet) annonce qu'il y aura le 15 avril trois tables rondes organisées à Condorcet sur l'Ukraine de 9h à 13h. Tout le monde peut y participer en présentiel ou en *streaming*.

La séance est levée à 17h50

Compte rendu rédigé par les élu.es PULS : Soraya Guénifi (DDL), Paul Rateau (UFR 10), Sabine Barles (UFR 08)

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

Twitter : <https://twitter.com/pourpuls>

